

Bienvenue à **Voir au-delà du risque**, la nouvelle publication trimestrielle électronique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). Chaque numéro présentera les plus récentes réflexions actuarielles que des spécialistes fournissent au sujet d'enjeux clés auxquels le Canada et les Canadiens sont confrontés, tels que l'épargne et les régimes de retraite, la gestion du risque, l'assurance, ainsi que notre système de soins de santé. Les actuaires jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne et son développement, et ces articles donnent une perspective actuarielle inestimable à propos de problèmes qui affectent des millions de personnes. Nous avons la certitude que vous trouverez ces articles instructifs et inspirants, et nous vous incitons à les partager avec vos amis et collègues.

*Jacques Lafrance, FICA, président de l'ICA*

## RÉSOLUTION DE LA « CRISE » DE LA RETRAITE AU CANADA

**DANS UN SONDAGE MENÉ EN JUIN 2013** par un grand cabinet de consultation canadien auprès de 200 promoteurs de régimes de retraite, 71 pour cent des répondants s'entendaient pour dire que le pays se trouvait au cœur d'une crise de la retraite. Il ne fait aucun doute que la proportion du grand public qui serait d'accord avec cette affirmation est encore plus élevée.

Cette opinion n'est cependant pas corroborée par les faits et pourrait nous entraîner sur une voie dangereuse, soit celle d'une réforme excessive des régimes de retraite.

Le taux de pauvreté chez les aînés canadiens est seulement la moitié de celui de la population en âge de travailler et moins du tiers de celui qui sévit chez les populations d'aînés de pays tels que les États-Unis, le Japon et la Suisse<sup>1</sup>. De plus, la plupart des nouveaux aînés font mieux qu'éviter de justesse le seuil de la pauvreté. Afin de comprendre la mesure dans laquelle leur situation financière est meilleure, il convient de définir le « taux de remplacement de la consommation ». La consommation comprend toutes les dépenses, à l'exception des « placements » tels que les remboursements d'hypothèque, l'achat de biens immeubles, l'épargne en vue de la retraite et les coûts engagés pour élever des enfants. La plupart d'entre nous souhaitons avoir à la retraite un taux de remplacement de la consommation de 100 pour cent, c'est-à-dire de pouvoir maintenir nos dépenses discrétionnaires au même niveau et ainsi conserver le même niveau de vie.

Selon Statistique Canada, au moins 55 pour cent des nouveaux retraités jouissent d'un taux de remplacement de la consommation de 100 pour cent ou plus<sup>2</sup>. Si l'on tient également compte de ce que j'appelle les actifs du pilier 4 – les actions et obligations détenues dans des véhicules sans aide fiscale, les comptes

bancaires, l'immobilier et les biens mobiliers – ce pourcentage est encore une fois plus élevé étant donné que les Canadiens détiennent davantage d'actifs dans le pilier 4 que dans l'ensemble des trois piliers de retraite traditionnels<sup>3</sup>.

Pourquoi alors croyons-nous nous trouver devant une crise?

L'une des raisons repose sur notre tendance à surestimer notre objectif de revenu de retraite. Pour les épargnants à salaire moyen, l'atteinte d'un taux de remplacement de la consommation de 100 pour cent nécessite un revenu de retraite d'environ 50 pour cent des gains moyens bruts de fin de carrière, ce qui est très loin de l'objectif largement accepté de 70 pour cent. (Pour ce calcul, on présume que les dépenses relatives aux « placements » ci-dessus ont cessé au moment de la retraite. Autrement, il est peut-être préférable de continuer à travailler.)

Imaginons un couple ayant une rémunération moyenne et prévoyant prendre sa retraite à l'âge de 62 ans, lorsque l'hypothèque est payée et que les enfants sont autonomes. Si le couple économisait suffisamment pour atteindre l'objectif de 70 pour cent du revenu à la retraite, il devrait réduire considérablement son niveau de vie avant la retraite, et son taux de remplacement de la consommation après la retraite s'établirait à 150 pour cent<sup>4</sup>.

Si aucune crise ne sévit pour le moment, les futurs retraités auront cependant la tâche plus difficile :

- **Nous vivons plus longtemps et prévoyons tout de même prendre notre retraite tôt.** La durée moyenne de la retraite a presque doublé au cours des 50 dernières années.

SUITE À LA PAGE 2

1. OCDE (2011), Panorama des pensions 2011 : Les systèmes de retraite dans les pays de l'OCDE.

2. Commentaire de l'Institut C. D. Howe, décembre 2010, « Canada's Looming Retirement Challenge », Moore et Robson.

3. Le pilier 1 comprend le Programme de la sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), le pilier 2 est le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et le pilier 3 comprend les régimes d'épargne-retraite et les régimes de retraite enregistrés.

4. *The Real Retirement*. Vettese et Morneau, chapitre 10.

- Le rendement réel sans risque s'établissant à 1 pour cent comparativement à 4 pour cent ou plus au cours des décennies précédentes, **la croissance de nos placements sera vraisemblablement plus lente dans l'avenir.**
- **L'accumulation de notre richesse immobilière n'est pas répétable et pourrait même ne pas être durable** compte tenu du fait que notre marché immobilier est le plus cher du monde selon certaines mesures<sup>5</sup>.
- **Les versements du Programme de la sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) seront reportés;** de plus, ils continueront de diminuer par rapport au revenu étant donné que les prestations maximales n'augmentent que selon l'inflation des prix et non selon la hausse inflationniste des salaires.

Comme exposé ci-dessous, plusieurs mesures peuvent être prises par les gouvernements, les sociétés d'état et les particuliers afin d'atténuer ces problèmes avant qu'ils ne deviennent un sujet de préoccupation vraiment sérieux.

## REPORTER SA RETRAITE

On ne peut tout avoir : maintenir son niveau de vie d'avant la retraite, prendre sa retraite tôt et jouir d'un taux de remplacement de la consommation de 100 pour cent à la retraite. Il faut faire des concessions. La solution conventionnelle consiste à économiser davantage, ce qui suppose une diminution de la consommation avant la retraite et donc l'abaissement du niveau de vie, ce que la plupart des Canadiens à revenu moyen ne sont pas prêts à faire volontairement. La solution la plus naturelle est de reporter sa retraite.

À l'heure actuelle, l'âge moyen de la retraite est de 62 ans seulement<sup>6</sup>. Le fait de travailler quelques années de plus, par exemple jusqu'à 65 ans, a pour effet de réduire considérablement le défi du revenu de retraite. Pour un taux d'épargne donné, le report du départ à la retraite de trois ans augmente d'au moins dix pour cent le taux de remplacement de la consommation. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une préoccupation pour les retraités individuellement, le report de la retraite a également pour effet d'améliorer le ratio décroissant travailleurs-retraités, dont on prévoit qu'il chutera de 4,1 actuellement à 2,3 en 2036<sup>7</sup>.

*(Remarque : un groupe de travail de l'ICA a fait un examen approfondi de cette question; pour obtenir des précisions, se reporter au panneau Lectures complémentaires.)*

Reporter sa retraite ne doit pas nécessairement être aussi pénible qu'il ne le paraît. Cette solution sera en fait bien accueillie par la plupart des travailleurs dont l'emploi n'est pas trop exigeant physiquement. La plupart des personnes que je connais qui sont dans la soixantaine aimeraient bien demeurer sur le marché du travail s'ils pouvaient seulement éviter de travailler de longues heures au quotidien, semaine après semaine. Et, manifestement, un plus grand nombre d'entre eux ont choisi de continuer à

5. Graphique interactif de l'indice du prix des maisons du magazine *The Economist*, août 2013, « Prices against rents ».

6. Les données historiques relatives à l'âge de la retraite sont basées sur des déclarations volontaires du statut de retraité. Aux fins des recommandations et prévisions futures, nous supposons que le terme « retraite » signifie la cessation substantielle de l'emploi, c'est-à-dire que le revenu total issu d'un emploi est de 25 pour cent ou moins.

7. Ces données sont fondées sur les projections démographiques pour les 18 à 64 ans par rapport aux groupes d'âges supérieurs tels que publiées par Statistique Canada, 91-520-X, et pas strictement sur les données concernant les travailleurs par rapport aux retraités.

8. Statistique Canada, tableau 282-0002.

9. « Does Mental Productivity Decline with Age? Evidence from Chess Players », Bertoni, Brunello et Rocco, University of Padova, mars 2013.

10. « Canada's Looming Retirement Challenge », Moore et Robson.

# LECTURES COMPLÉMENTAIRES

**Considérations relatives à l'augmentation de l'« âge de la retraite »**, un rapport du groupe de travail sur l'âge de la retraite de l'ICA, présente une analyse d'experts portant sur les facteurs ayant une incidence sur l'âge auquel les Canadiens quittent le marché du travail.

La **Vision de l'ICA au sujet des régimes de retraite** présente l'opinion de l'Institut à l'égard des régimes de retraite privés. D'autres prises de position abordent respectivement les régimes à **cotisations déterminées** et à **prestations déterminées**.

**Ce communiqué** souligne l'importance de l'épargne en vue de la retraite et les raisons pour lesquelles les ministres des finances devraient discuter de cette question.

travailler. En 2012, le taux d'activité chez les 65 à 69 ans était de 24,5 pour cent, soit plus du double de ce qu'il était en 2000<sup>8</sup>. On peut raisonnablement supposer que bon nombre de ces personnes travaillent à temps partiel ou ont amorcé une retraite progressive.

Cependant, si cette tendance se poursuit, il faudra arrêter de jouer à l'autruche. Dollar pour dollar, les travailleurs plus âgés ne sont pas considérés par leur employeur comme aussi productifs que leurs collègues plus jeunes, une perception qui n'est peut-être pas entièrement fautive. Si l'on peut faire un parallèle avec les classements aux jeux d'échecs<sup>9</sup>, le déclin de la productivité mentale lié à l'âge surpasse les effets positifs de l'expérience accumulée. Les employeurs devront être convaincus de la valeur des travailleurs plus âgés. Il existe assurément un niveau de rémunération auquel les travailleurs plus âgés demeurent précieux pour leur employeur, mais ce niveau est peut-être moins élevé que celui auquel pourraient s'attendre ces travailleurs.

## INDEXER LE PSV ET LE SRG SELON L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Le montant maximal du PSV et du SRG payable aux nouveaux retraités devrait suivre l'augmentation des salaires. Autrement, au fil du temps, ils constitueront un pourcentage décroissant du revenu moyen<sup>10</sup>. Compte tenu du rôle important qu'ont joué le PSV et le SRG dans la diminution de la pauvreté, on ne peut justifier de permettre l'effritement du pilier 1. Lorsque l'on commence à verser les prestations du PSV et du SRG aux retraités, il est logique que ceux-ci soient alors indexés en fonction de l'inflation plutôt que de la hausse inflationniste des salaires. Cette logique correspond à celle des régimes de retraite privés et du Régime de pensions du

SUITE À LA PAGE 3



Canada (RPC), dont les prestations sont indexées selon la hausse inflationniste des salaires pendant la phase d'accumulation, mais selon l'inflation des prix pendant la période des versements.

## BONIFIER LE RPC, MAIS AUGMENTER L'ÂGE « NORMAL » DE LA RETRAITE

Selon le sondage cité antérieurement, 65 pour cent des promoteurs de régimes se sont dits d'accord avec l'énoncé selon lequel les régimes de retraite gouvernementaux (les piliers 1 et 2) devraient assurer aux travailleurs à revenu moyen une retraite « raisonnablement confortable », mais que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les régimes de retraite demeurent nécessaires pour atteindre un taux de remplacement de la consommation de 100 pour cent. Pour 26 pour cent des promoteurs, l'objectif devrait être encore moins ambitieux, c'est-à-dire que l'on devrait se contenter de veiller à ce que les Canadiens à revenu moyen se trouvent au-dessus du seuil de la pauvreté à la retraite. Seulement 9 pour cent des répondants étaient d'avis que les programmes gouvernementaux devraient suffire à assurer le maintien de leur niveau de vie aux retraités de la classe moyenne.

On peut donc croire qu'on s'entend largement pour dire que les rentes gouvernementales à elles seules devraient remplacer de 75 à 90 pour cent de la consommation avant la retraite dans le cas des ménages à revenu moyen. (Pour les Canadiens à plus faible revenu, le taux de remplacement de la consommation est déjà de 100 pour cent.)

Le fait d'exposer notre objectif de cette façon révèle tout de suite un problème quant à la bonification du RPC. Imaginons deux couples dont le revenu du ménage les situe entre le 40<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> rang percentile de la population. Le couple A est propriétaire d'une maison et compte deux enfants tandis que le couple B est locataire et n'a pas d'enfants. Selon mes calculs, la combinaison du RPC, du PSV et du SRG procure déjà à elle seule au couple A un taux de remplacement de la consommation de 85 pour cent. Si on augmentait le taux de prestations du RPC suffisamment pour assurer au couple B un taux de remplacement de 85 pour cent, le taux de remplacement de la consommation pour le couple A grimperait à 125 pour cent compte non tenu des épargnes du troisième ou du quatrième pilier, une situation jugée excessive par 91 pour cent des promoteurs de régimes. Il convient de faire remarquer que le profil du couple A est beaucoup plus courant que celui du couple B.

**Fred Vettese, FICA, FSA est actuaire en chef au cabinet Morneau Shepell et co-auteur du livre *The Real Retirement (La véritable retraite)*. Spécialiste en ce qui concerne le système de retraite canadien, il donne des conférences à l'occasion d'importants congrès et a fait l'objet d'articles dans le *Financial Post*, la revue *Benefits Canada* et d'autres médias.**

Cela porte à croire que la seule modification qu'il serait nécessaire d'apporter au RPC consisterait à augmenter le salaire plafond, peut-être à 75 000 \$ ou 100 000 \$ et à laisser intact le taux de prestations à 25 pour cent. Compte tenu des attentes plus élevées, la meilleure solution serait peut-être de procéder simultanément à une légère augmentation du taux de prestations du RPC, disons à 30 pour cent, et à une augmentation de l'âge normal de la retraite à 67 ans. On pourrait ainsi harmoniser le RPC au PSV et au SRG, inciter les Canadiens à prendre leur retraite plus tard tout en offrant une rente légèrement supérieure à 65 ans (même après une réduction pour retraite anticipée) à celle que reçoivent actuellement les participants.

Quels que soient les changements qui seront apportés, nous devons résister à l'envie de les introduire rapidement. Une introduction accélérée des changements ne pourrait pas être entièrement capitalisée étant donné le taux de cotisation exorbitant qu'il faudrait imposer pour y arriver. Il reviendrait alors à nos enfants et petits-enfants de payer la note. Encore une fois. Bien peu de Canadiens semblent savoir qu'ils paient actuellement 9,9 pour cent (y compris la portion de l'employeur) pour des prestations du RPC qui valent autour de 6 pour cent, le résultat des changements introduits progressivement de 1966 à 1976, lesquels ont laissé un déficit immense.

## EN CONCLUSION

Au moment de décider des modifications à apporter au système de revenu de retraite, il conviendrait de nous rappeler l'adage *primum non nocere* : « D'abord, ne pas nuire ». Dans la plupart des cas, les Canadiens sont bien servis par le système actuel. L'une de ses caractéristiques la plus attrayante et dont on parle le moins réside dans le fait qu'il offre un choix au Canadien moyen : consommer davantage pendant qu'il est encore jeune et disposer au moins d'un niveau de revenu adéquat à la retraite ou épargner maintenant et reporter sa consommation à la période de la retraite. Certaines des propositions visant à accroître les prestations élimineraient ce choix.

Toute modification que nous apporterons au système devra avoir été mûrement réfléchie et fera l'objet de débats ouverts étant donné qu'elle demeurera en place pendant longtemps.